

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

PROJET MARIAGE - INFORMATIONS PRATIQUES

Dépôt du dossier :

La présence des deux futurs(es) époux(ses) est **OBLIGATOIRE** lors du dépôt du dossier.

Il est possible de déposer le dossier de mariage à partir de 6 mois avant la date souhaitée.

Le présent dossier, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives, est à déposer **sur rendez-vous au plus tard 2 mois avant la date de la cérémonie (3 mois lorsque l'un des époux au moins est de nationalité étrangère afin de permettre éventuellement la publication des bans dans le pays dont il a la nationalité).**

Lieu de dépôt du dossier :

Service Population

Mairie annexe – Centre Picasso

3 avenue Aristide Maillol

95370 Montigny-lès-Cormeilles

☎ : **01.30.26.30.26**

Jours et heures d'ouverture du service :

Lundi et mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 13h30 à 20h

Jeudi : de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 13h30 à 16h30

L'horaire de la cérémonie est fixé par la mairie au regard des autres cérémonies programmées à la date souhaitée et selon les disponibilités.

Après étude du dossier, les futur(e)s époux(ses) pourront faire l'objet d'une audition, commune ou séparée, afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

Il est fortement conseillé aux personnes souhaitant se marier dans notre commune d'entrer en contact avec le service Population lors de la constitution du dossier.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441.7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; de faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

PIÈCES À FOURNIR EN VUE D'UN MARIAGE

Pièces justificatives à fournir lors du dépôt du dossier :

- Acte de naissance de chacun des futurs(es) époux(es)** (Copie intégrale ou extrait avec filiation) **délivré depuis moins de trois mois si l'acte provient d'une administration française** (6 mois pour les actes délivrés par un officier d'état civil consulaire ou les personnes nées outre-mer)

Pour les Français nés à l'étranger, adressez votre demande à :

Ministère des Affaires étrangères
Service Central de l'état civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09
OU
www.diplomatie.gouv.fr

- Pièce d'identité (document délivré par une autorité publique avec photo)**
Pièces acceptées : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour...
(original et photocopie).
- Justificatifs de domicile de moins de trois mois ou de résidence de plus d'un mois :**
(facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphonie fixe. Quittance de loyer. Avis d'imposition. Justificatif de taxe d'habitation...)
(originaux et photocopies)



Si le mariage est célébré dans la commune de résidence des parents de l'un des futurs époux, fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des parents ainsi que la copie recto-verso de leur pièce d'identité.

- Désignation des témoins :**
Liste des témoins majeurs complétée et photocopie recto-verso de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité, permis de conduire, passeport, titre de séjour).
- Fiches de renseignements**
- Attestation sur l'honneur de domicile ou de résidence, le cas échéant**
- Attestation sur l'honneur de non mariage ou de non remariage, le cas échéant**
- Fiche des renseignements communs aux deux époux(es)**



Cas particuliers - Pièces complémentaires :

Enfant(s) commun(s) :

(Signalement avant le mariage)

Livret de famille

Acte de naissance de moins de 3 mois

Personnes divorcées – Mariage annulé :

Copie intégrale de l'acte de mariage avec la mention du divorce ou de l'annulation.

OU Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance avec la mention de divorce ou de l'annulation

OU Copie du jugement définitif de divorce ou de l'annulation accompagnée d'une lettre de l'avocat attestant du caractère définitif du jugement.

Veuvage :

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint

OU Copie de l'acte de naissance du précédent conjoint avec la mention du décès

Personnes hébergées :

Une attestation de l'hébergeant datée et signée.

La copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de trois mois.

Deux justificatifs de domicile personnalisés (au nom de la personne hébergée et à l'adresse de l'hébergeant).

Majeurs sous curatelle :

Jugement ou document du greffe du Tribunal d'instance relatif à l'inscription au Répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

Majeurs sous tutelle :

Jugement ou document du greffe du Tribunal d'instance relatif à l'inscription au Répertoire civil, consentement du Conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la Loi.

Militaires :

Une autorisation préalable du Ministère de la défense est exigée pour les militaires servant dans la légion étrangère ou ceux désirant se marier avec une personne de nationalité étrangère.

Contrat de mariage établi devant notaire :

Certificat du notaire à déposer le jour du dépôt de dossier ou, au plus tard 15 jours avant le mariage.

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Corméilles



Cas particuliers - Personnes de nationalité étrangère - Réfugiés - Apatrides :

- Acte de naissance de chacun des futurs(es) époux(es)** (Copie intégrale ou extrait avec filiation) **délivré depuis moins de six mois si l'acte provient d'une administration étrangère, ou document tenant lieu** (acte de notoriété, ou tout autre document ayant valeur d'extrait d'acte de naissance).

L'acte de naissance devra être rédigé en français ou accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté près d'une Cour d'appel en France, ou un consulat et, le cas échéant, légalisé.

Pour les apatrides et réfugié(e)s politiques :

Copie intégrale de l'acte de naissance délivrée par l'office français de protection des apatrides et réfugié(e)s, datant de moins de 3 mois.

Adressez votre demande à :

OFPRA
201, rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois

- Certificat de coutume* (délivré par les autorités consulaires) le cas échéant.**
- Certificat de célibat* (ou de non remariage) ou certificat de capacité matrimoniale (délivrés par les autorités consulaires), le cas échéant.**

**Pour les ressortissants des pays ci-dessous, il n'est pas nécessaire de produire un certificat de coutume ou/et de célibat qui peut (peuvent) être remplacé(s) par les documents suivants :*

- *extrait d'acte de naissance délivré en vue du mariage : pour l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal ;*
- *certificat de capacité à matrimoniale pour l'Allemagne ;*
- *extrait du registre de la population pour les Pays-Bas et la Belgique ;*
- *certificat à partir du registre des familles pour la Suisse ;*
- *extrait du registre des familles pour la Turquie.*

- Pièce d'identité (document délivré par une autorité publique avec photo)**
Pièces acceptées : carte d'identité, passeport, titre de séjour...
(original et photocopie).
- Justificatifs de domicile de moins de trois mois ou de résidence de plus d'un mois :**
(facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphonie fixe. Quittance de loyer. Avis d'imposition. Justificatif de taxe d'habitation...)
(originaux et photocopies)



Si le mariage est célébré dans la commune de domicile ou de résidence d'un parent de l'un des futurs(es) époux(es), fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du(es) parent(s) ainsi que la copie recto-verso de leur pièce d'identité.

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

Désignation des témoins :

Liste des témoins majeurs complétée et photocopie recto-verso de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité, permis de conduire, passeport, titre de séjour).

Fiches de renseignements

Attestation sur l'honneur de domicile ou de résidence, le cas échéant

Attestation sur l'honneur de mariage ou de non remariage, le cas échéant

Fiche des renseignements communs aux deux époux(es)



Traducteur-interprète :

Si l'un des deux époux(es) d'origine étrangère ne comprend pas et/ou ne parle pas la langue française suffisamment bien, la présence d'un traducteur interprète assermenté sera nécessaire pour l'(les) assister le jour du mariage. La carte professionnelle ainsi qu'une attestation devront être annexées au dossier au plus tard 15 jours avant le mariage.

XXXXXXXXXXXX

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Informations époux(se) N°1 :

Contact

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

État civil

NOM :

Prénom(s) :

Nationalité :

Naissance

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Activité professionnelle

Profession :

Situation matrimoniale

Célibataire Pacsé(e) Veuf(Veuve) Divorcé(e)

Domicile / Résidence

Adresse complète :

Informations parents

Père Vivant Décédé (ne pas compléter la profession et l'adresse)

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète (N°, voie, code postal, Ville) :

.....

Mère Vivante Décédée (ne pas compléter la profession et l'adresse)

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète :

.....

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Informations époux(se) N°2 :

Contact

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

État civil

NOM :

Prénom(s) :

Nationalité :

Naissance

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Activité professionnelle

Profession :

Situation matrimoniale

Célibataire Pacsé(e) Veuf(Veuve) Divorcé(e)

Domicile / Résidence

Adresse complète :

Informations parents

Père Vivant Décédé (ne pas compléter la profession et l'adresse)

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète (N°, voie, code postal, Ville) :

.....

Mère Vivante Décédée (ne pas compléter la profession et l'adresse)

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète :

.....

LISTE DES TÉMOINS

Les témoins désignés doivent être majeurs. Leur nombre doit être de deux minimum à quatre maximum (veuillez joindre la copie de leur pièce d'identité dont ils devront être en possession le jour de la cérémonie).

Témoin 1

Nom :
(Suivi du nom d'époux(se) en cas de mariage)

Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Département :

Pays :

Témoin 2

Nom :
(Suivi du nom d'époux(se) en cas de mariage)

Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Département :

Pays :

Témoin 3

Nom :
(Suivi du nom d'époux(se) en cas de mariage)

Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Département :

Pays :

Témoin 4

Nom :
(Suivi du nom d'époux(se) en cas de mariage)

Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Département :

Pays :

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON MARIAGE
OU DE NON REMARIAGE ÉPOUX(SE) 1

(Articles 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'IGREC)

Je soussigné(e) (NOM et Prénom(s)) :

Né(e) le :

À (Commune et département ou pays) :

Atteste sur l'honneur : **Ne pas être marié**

Ou

Ne pas être remarié

Depuis mon divorce prononcé en date du :

Avec :

Depuis le décès de mon(ma) conjoint(e) en date du :

Fait à :

Le :

Signature :

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON MARIAGE
OU DE NON REMARIAGE ÉPOUX(SE) 2

(Articles 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'IGREC)

Je soussigné(e) (NOM et Prénom(s)) :

Né(e) le :

À (Commune et département ou pays) :

Atteste sur l'honneur : **Ne pas être marié**

Ou

Ne pas être remarié

Depuis mon divorce prononcé en date du :

Avec :

Depuis le décès de mon(ma) conjoint(e) en date du :

Fait à :

Le :

Signature :

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE
OU DE RESIDENCE ÉPOUX(SE) 1
(Articles 74, 165, 166, 191 et 361 de l'IGREC)

Je soussigné(e) (NOM et Prénom(s)) :

Né(e) le :

À (Commune et département ou pays) :

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) / que je réside (Rayer la mention inutile)

À (Adresse complète) :

Depuis le :

Fait à :

Le :

Signature :

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE
OU DE RESIDENCE ÉPOUX(SE) 2
(Articles 74, 165, 166, 191 et 361 de l'IGREC)

Je soussigné(e) (NOM et Prénom(s)) :

Né(e) le :

À (Commune et département ou pays) :

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) / que je réside (Rayer la mention inutile)

À (Adresse complète) :

Depuis le :

Fait à :

Le :

Signature :

Etat Civil

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(SES)

LIVRET DE FAMILLE COMMUN OUI NON

ENFANTS COMMUNS OUI NON

SI OUI, NOMBRE D'ENFANTS :

ADRESSE DU DOMICILE CONJUGAL APRÈS LE MARIAGE :

.....

CONTRAT DE MARIAGE OUI NON

ÉCHANGE D'ALLIANCES OUI NON

MUSIQUE OUI NON

TRADUCTEUR OUI NON

NOM ET PRÉNOMS DU TRADUCTEUR :

PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE OUI NON

PUBLICATION DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL OUI NON

NOMBRE D'INVITÉS :